

# COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

## Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**MARDI 13 OCTOBRE 2015 à 18 heures,  
Salle de la Glaye**

### Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mme Evelyne SERDJENIAN, adjointe, présidente du quartier,

Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

Mmes SIRI et ANSELMi, adjointes,

Mmes GIBERT, ISNARD et REBUFFEL, conseillères municipales,

MM. PERRAULT, HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent des services techniques.

Major ROBINET, représentant la brigade de Gendarmerie,

M. ALICOU, Brigadier Chef Principal, représentant la Police Municipale,

M. DEVALLE Frédéric, directeur général de la Société PIZZORNO,

M. DEVALLE François, responsable d'exploitation de l'agence de Saint-Tropez de la Société PIZZORNO ENVIRONNEMENT,

M. BONHOMME, directeur d'exploitation de PIZZORNO ENVIRONNEMENT,

Mme KINDERSTUTH, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Mme SERRATI, coprésidente du quartier,

M. REYNET, coprésident suppléant du quartier,

Mesdames et Messieurs les administrés.

\* \* \*

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 15<sup>e</sup> session des Comités de Quartiers. Il est rappelé que depuis la création des « comités de quartiers », 69 réunions se sont tenues.

A l'appui d'un document power point, les principaux chantiers et travaux sont présentés.

## DOLEANCES SATISFAITES

En visionnant de nombreuses photographies, M. GIRAUD dresse une liste non exhaustive des différents aménagements réalisés à la demande des administrés lors des rencontres. Force est de constater qu'au bout de toutes ces années d'échanges, les demandes se tarissent.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé de regrouper certains quartiers, le secteur de la Vieille Ville restant une entité à part entière. En revanche, les quartiers 2 et 3 sont regroupés, ainsi que le 4 et le 5.

*De plus, à la lecture d'un article de presse très récent, l'agence locale de presse se propose dorénavant de relayer les demandes des administrés. Les choses iront donc certainement beaucoup plus vite !!!*

## LOGEMENTS

**M. GIRAUD** fait un rappel du programme social sur le territoire communal.

### **Le programme global :**

- 20.000 m<sup>2</sup> de SHON pour environ 250 logements dont 84 en accession et 167 en location pour actifs,
- 2000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités,
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch) dont un parking public souterrain de 100 places.

### **Les Lices – Le Couvent :**

- 32 logements en accession,
- 87 logements locatifs intermédiaires et sociaux.

Livraison des derniers appartements sociaux en novembre 2015.

### **L'ancien Hôpital :**

- 52 logements en accession,
- 80 logements intermédiaires et sociaux.

Les bâtiments seront mis hors d'eau dans le courant de l'automne 2015.

La livraison est programmée pour l'été 2016.

**Monsieur le Maire** tient à rappeler que le fait de devoir conserver l'ancien bâtiment de l'hôpital, en bordure de l'avenue Foch, sur les consignes de l'Architecte des Bâtiments de France en poste au moment du dépôt du permis de construire, a généré un surcoût du montant des travaux de l'ordre de 30 %.

*De plus, cette adaptation a généré une perte d'environ 10 logements, de places de parkings et de temps.*

## **TRAVAUX REALISES**

Différents travaux et aménagements ont été réalisés dans le quartier :

- Chemin des Graniers : pose de chambres de tirages : 2 405 €
- Cimetière : travaux de voirie : 8 554,40 €
- Avenue Saint-Exupéry : travaux de voirie : 27 050,15 €
- Quai Jean Jaurès : réfection du trottoir : 14 087,75 €
- Aire de carénage : reprise du grillage : 18 103,40 €
- Place du Portalet : travaux de voirie : 11 041,40 €
- Quais du Port : travaux de voirie : 30 374 €
- Avenue Paul Signac : travaux de voirie : 31 863,60 €
- Montée de la Citadelle : réparation fuite sur réseau d'assainissement : 5 410 €
- Citadelle : mise en place d'un deuxième pigeonnier offert par la société PIZZORNO,
- Cimetière : rénovation de l'arche, de la couverture et des enfeux des sanitaires : 18 100 €
- Réhabilitation complète du quai et de la dalle de la Pesquière : 530 000 €
- Réaménagement de la place du Portalet : 210 000 €.

## **TRAVAUX EN COURS**

- Immeuble « Gambetta » : rénovation complète de la toiture : 52 000 €

## **MUSEE de la GENDARMERIE et du CINEMA TROPEZIEN**

Les travaux ont commencé en octobre 2014 et s'achèveront en décembre 2015.  
Coût : 2 040 000 €

L'architecte est M. Joël DEVULDER de DRAGUIGNAN.

La scénographie sera réalisée par l'atelier « Les Charrons » de SAINT-ETIENNE.

L'aménagement scénographique, ainsi que l'installation des collections se feront de janvier à avril 2016. Coût : 1 900 000 €.

## **TRAVAUX à VENIR**

- Place de la Mairie et rues perpendiculaires : mise à jour des tampons d'assainissement sous dallage (du 2 au 13 novembre),
- Avenue Signac : remplacement par l'entreprise CMME d'une partie du réseau d'assainissement, entre le lotissement « Le Mérrou » et l'avenue Foch (du 5 octobre au 6 novembre),

- Flammage des rues de la Vieille Ville dont la chaussée est glissante : novembre 2015,
- Place Blanqui : aménagement : travaux programmés de janvier à juin 2016.

A compter de novembre 2016 :

- Rue du Portail Neuf,
- Rue des Féniers,
- Impasse des Féniers,
- Impasse de la Miséricorde,
- Rue de la Treille,
- Traverse de la Treille,
- Rue Sainte-Barbe.

## CONTRAINTES BUDGETAIRES

Le désengagement de l'Etat :

Pour la dotation globale de Fonctionnement versée :

2010 = 4 101 031 €

2015 = 2 684 216 € = - 1 416 815 €

Ce désengagement va se poursuivre et donc se cumuler :

2016 = - 682 134 €

2017 = - 682 134 €

Ainsi, entre 2010 et 2017, la Ville aura vu cette recette baisse de 2 805 827 €. Il est à noter que cette perte est définitive.

La Commune a maintenant obligation de créer des budgets annexes pour :

- les cinémas,
- les salles communales (sans conséquence pour le budget),
- l'ensemble des parkings.

Cette nouvelle procédure générera un impôt sur les sociétés dont la commune devra s'acquitter :

700 000 € pour 2015

700 000 € pour 2016

soit un total de 1 400 000 €

En résumé, pour le budget 2016 :

- perte de recettes de 700 000 €
- dépense supplémentaire de 1 400 000 €
- soit une perte de 2 100 000 €

Pour avoir une idée de l'importance de la somme, il faudrait augmenter les impôts locaux de plus de 20 % pour combler ce « manque à gagner ».

La Municipalité est donc contrainte de faire des économies dans tous les domaines de la section de Fonctionnement.

Compte-tenu de ces contraintes budgétaires, les travaux dans la Vieille Ville seront réalisés mais avec un décalage de une année.

## **PLACE BLANQUI et ses ABORDS**

Les travaux d'aménagement du secteur sont programmés de janvier à juin 2016.

A l'appui de plans et d'une mise en situation, le projet est présenté aux administrés.

## **URBANISME**

La seconde modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intervient dans le cadre de la procédure prévue au Code de l'Urbanisme, article L.123-13-1.

Cette modification a pour unique objet de permettre la levée de la servitude de constructibilité restreinte instaurée dans le **quartier Saint-Roch** et signalée au PLU par un Périmètre d'Aménagement Global (PAG) au profit d'un cadre réglementaire adapté.

3 grands enjeux d'aménagement ont émergé :

- 1 – Structurer l'avenue Foch au bénéfice d'une entrée de Ville revalorisée.
- 2 – Permettre et encadrer l'évolution du secteur en anticipant la mutation de la zone et en tenant compte des opérations récentes.
- 3 – Assurer la visibilité et la pérennité du système viaire et des logiques de circulation.

L'enquête publique est en cours depuis le 23 septembre jusqu'au 26 octobre.

Le commissaire enquêteur est présent en mairie le 15 octobre de 14 h à 17 h et le 26 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête est visible tous les jours en mairie et sur le site internet de la Ville.

Toutes les remarques sont à noter sur le registre disponible en mairie ou par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Toutes ces informations sont visibles depuis mi-septembre sur tous les supports de publicité de la Ville.

**M. GUIBOURG** précise qu'il s'agit d'un projet qui va englober tout le Périmètre d'Aménagement Global institué en 2013 dans le PLU qui gelait complètement tous les terrains bordant ceux de la DCNS et plus bas, entre la rue de la Résistance et l'avenue Foch, jusqu'aux Floralies.

*C'est un projet de réaménagement du quartier mais dans une optique architecturale et non plus uniquement de réglementation.*

*Un cabinet-conseil a présenté ce projet aux élus, ainsi qu'aux services techniques et de l'urbanisme.*

*Actuellement, une enquête publique est consultable en mairie. Les administrés rencontrant des inquiétudes sur le projet peuvent et doivent se rapprocher du commissaire enquêteur.*

*Ce projet est évolutif car après les conclusions de l'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur, certains aménagements pourront être opérés.*

## ENVIRONNEMENT

Le document « MEMO TRI TROPEZIEN » a été distribué, en début de saison, par les ambassadrices du tri de la Communauté de Communes, aux professionnels (en ville et dans la zone artisanale Saint-Claude).

Cette démarche avait pour but de sensibiliser une nouvelle fois les professionnels au respect des directives instaurées en matière de tri et de ramassage des déchets.

Il est regrettable de constater que malgré ce contact privilégié, de nombreux débordements quotidiens sont constatés.

Une phase de répression doit être envisagée.

## PAROLE AUX ADMINISTRÉS

### Place de l'Ormeau

A la question concernant le projet de réhabilitation de cette place, il est répondu par la négative. *Ces travaux ne sont pas programmés, pour l'instant, au Plan Pluriannuel d'Investissement. Il en est de même concernant la rue de l'Ormeau.*

### Banc de la Pesquière

Ce banc, récemment réhabilité, ne semble pas terminé. Les joints sont manquants et les pierres et mosaïques se détachent.

*Ces informations doivent être transmises à Peï afin qu'il intervienne rapidement dans le cadre de la garantie de son travail.*

### Bâtiment des « Anciens abattoirs »

La question concernant le devenir de ce bâtiment est posée.

**Monsieur le Maire** répond. Dans le cadre d'un bail emphytéotique, la Commune a pour projet de louer le bâtiment à un aménageur qui entreprendra des travaux de réhabilitation pour environ 1,5 million d'euros. Cet immeuble pourrait ainsi accueillir le « Musée des Peintres de Saint-Tropez » qui serait géré par l'association « Pour un musée des peintres de Saint-Tropez ».

Pour l'instant, les discussions se poursuivent et devraient se conclure dans les semaines ou mois à venir. Si ce n'était pas le cas, des négociations seront lancées avec un autre aménageur car la Ville n'a pas les moyens de rénover ce bâtiment.

### Modification du PLU – quartier SAINT-ROCH

Des précisions sont demandées concernant le devenir des maisons de la DCNS et leur remplacement.

**M. GUIBOURG** précise que les villas qui sont actuellement propriété de la DCNS sont amenées, à terme, à disparaître. Il s'agit d'un réaménagement architectural de tout le quartier en prenant en considération le projet des nouveaux logements sur le site de l'ancien hôpital.

Cela donne des possibilités de construction mais à ce jour, les services municipaux n'ont pas connaissance de projets.

**Monsieur le Maire** intervient sur le fait qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de projet déposé.

Il importait à la Municipalité de définir des polygones d'implantation qui pourront permettre à des aménageurs éventuels d'y réaliser non pas des immeubles mais des villas.

Avec la loi ALUR, il aurait peut être été possible de construire n'importe quoi, ce que les élus ne voulaient pas. Il a d'ailleurs été maintenu des espaces naturels sur une partie du Périmètre d'Aménagement Global en essayant de se projeter sur les dix ou vingt années à venir.

De même, le projet devra impérativement intégrer une liaison entre les avenues Paul Signac et Foch.

**Monsieur le Maire** insiste sur le fait que toutes les personnes qui ont des questions ou des appréhensions les fassent connaître au commissaire enquêteur.

Des précisions sont demandées concernant les éventuelles possibilités d'expropriations.

**Monsieur le Maire** précise que ces procédures ne sont pas à l'ordre du jour à moins qu'il y ait des aménagements prévus dans le cadre d'emplacements réservés.

Les règles d'urbanisme devront être respectées par les propriétaires privés.

Des emplacements réservés existent depuis des décennies et n'ont jamais été annulés. Normalement, il ne va pas y avoir d'expropriation dans le cadre de la levée du Périmètre d'Aménagement Global et des nouvelles règles d'urbanisme.

**Monsieur GUIBOURG** informe les participants que la procédure en cours est comparable à ce qui c'est fait sur l'avenue Pelletier. Si des nouveaux permis venaient à être déposés, la nécessité d'alignement sera exercée.

### **Nettoiemment avenue Paul Signac**

Une résidente du secteur regrette que le nettoyage de cette voie ne soit plus assuré régulièrement.

**M. GIRAUD** rappelle une nouvelle fois aux administrés que lorsque des problèmes sont rencontrés, il est important de les signaler en mairie en temps réel.

**Les responsables de la société PIZZORNO** ont pris note du dysfonctionnement et vont intervenir.

### **Flammage chaussée de la Vieille Ville**

Dans le cadre de l'opération de flammage des pavés de la Vieille Ville, prévue prochainement, il est impératif d'intégrer la rue de la Citadelle.

**M. GIRAUD** demande aux Services Techniques d'étudier cette suggestion.

### **Lavoir de la Citadelle**

Des précisions sont demandées concernant le devenir du Lavoir de la Citadelle.

**M. GIRAUD** rappelle que ce projet est à l'arrêt et n'est plus prévu dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement. De plus, compte-tenu des contraintes budgétaires imposées à la Ville, seuls des travaux de mise en sécurité seront effectués.

Une riveraine demande l'installation d'une dizaine de poteaux et de fils destinés à recevoir le linge à étendre.

**M. GIRAUD** précise que ces aménagements seront pris en compte dans le cadre du projet de réhabilitation du site.



**Monsieur le Maire** rappelle que des enveloppes budgétaires étaient prévues pour ce projet et permettaient de commencer les travaux immédiatement. Il y a eu une réaction de la part d'un certain nombre de résidents de la Vieille Ville qui voulaient laisser le site totalement en l'état alors qu'il était prévu de le rénover à l'identique et d'y intégrer un petit élargissement de 1,50 mètre. Ce projet n'a pas reçu l'adhésion.

Les crédits réservés pour ce projet ont donc été utilisés pour autre chose. Ce projet ne fait donc plus partie des priorités. L'occasion n'a pas été saisie au moment opportun, ce qui est regrettable.

Une résidente du quartier demande aux services municipaux de bien vouloir rematérialiser au sol les emplacements réservés au stationnement, au droit du lavoir. De plus, une partie du grillage s'est écroulée. Le site n'est donc plus fermé, ni sécurisé.

Dans le même secteur, un véhicule avait été incendié. De nombreux débris jonchaient le sol. Le nettoyage du site ne semble toujours pas terminé à ce jour.

### Rue des Bouchonniers

Une riveraine regrette que la société DERBEZ, prestataire, n'arrose pas les seize jardinières de la rue.

**M. GIRAUD** rappelle que de nombreuses personnes ont pris un peu d'aise devant chez elles. Lorsque la rue a été réhabilitée, le domaine public devait être récupéré. Monsieur le Maire s'était rendu sur place car les riverains demandaient la mise en place de mobilier urbain pour prévenir les stationnements intempestifs.

**M. HAUTEFEUILLE** insiste sur le fait qu'en échange du maintien des jardinières dans la ruelle, les riverains s'étaient engagés à les entretenir et non pas la Ville.

### Incivilités

Un administré souligne les très nombreuses incivilités constatées en Ville. Ces dernières coûtent cher à la Commune : stationnement illicites (véhicules et deux roues), déchets déposés de façon anarchique, mégots de cigarettes sur la voie publique, circulation des personnes à mobilité réduite très difficile, débordements des terrasses, ...

**Monsieur le Maire** informe les participants qu'une réflexion va être lancée sur ce thème très vaste. Il paraît difficile de verbaliser sans réflexion.

Concernant le stationnement anarchique des deux roues, les contrevenants ne sont pas uniquement des saisonniers, contrairement à ce que l'on pourrait croire. De nombreux résidents à l'année sont en infraction quotidiennement.

*Lorsque les services réagissent à un appel, la Police Municipale verbalise. Nous sommes toutefois dans un village, il y a une relation de proximité. Le choix pourrait être de faire respecter la loi de façon très stricte ou alors nous intégrons le fait de supporter quelques incivilités. La juste mesure doit être trouvée.*

**M. GIRAUD** annonce qu'une campagne de sensibilisation serait certainement utile et rappelle que plus de 300 places réservées aux deux roues ont été créées.

### **Nettoisement et ordures ménagères**

Plusieurs restaurateurs de la Vieille Ville, notamment rue de la Citadelle, déposent leurs ordures en dehors des horaires et sur des sites non destinées à les accueillir. Il semblerait même que des « arrangements » soient instaurés entre ces derniers et les agents de la société prestataire.

**M. BONHOMME** intervient vivement pour rappeler qu'il est parfaitement interdit au personnel d'accepter une quelconque rémunération de la part d'un commerçant ou d'un administré. Si le cas est avéré, il doit être dénoncé et les mesures qui s'imposent seront prises. Cela a d'ailleurs été le cas pour un agent qui a été licencié.

Concernant le problème des cartons et des déchets des restaurants, de nombreux contacts ont été pris, notamment rue de la Citadelle car des dépôts anarchiques ont été constatés à différents endroits. Des horaires sont établis et doivent être respectés.

*Il est clair que certains restaurateurs ne veulent pas jouer le jeu. Malgré la mise en place d'un bac de 160 litres, ils continuent à déposer leurs déchets de façon anarchique.*

Les participants sont informés qu'à l'heure actuelle, les camions de ramassage tournent en continu dans la Vieille Ville alors que la rotation normale est de quatre passages quotidiens. Certains commerçants ne veulent même pas que les camions s'arrêtent devant leur établissement le temps de la collecte.

**Mme KINDERSTUTH** intervient pour signaler que les commerçants tropéziens voudraient des collectes sur mesure. Les ambassadeurs du tri sont d'ailleurs très souvent mal reçus par les professionnels.

**M. LESCA** tient à informer les administrés sur le fait qu'il ne connaît pas une seule ville en France qui ait le même taux de rotation et d'équipement que SAINT-TROPEZ.

**Monsieur le Maire** rappelle que les conditions de ramassage des cartons existent clairement et doivent être respectées. Les  $\frac{3}{4}$  de ces emballages ne sont pas pliés. Ce n'est pas la collecte qui est mise en cause car sur SAINT-TROPEZ nous sommes au maximum de ce qui est possible de faire.

*Pour la saison prochaine, des dispositions strictes seront définies et appliquées. Une nouvelle fois, les problèmes soulevés relèvent de l'incivisme.*

Un professionnel du secteur de la Ponche tient à souligner que la collecte est parfaitement bien assurée par la société prestataire. De plus, le personnel est extrêmement aimable et intervient sans arrêt.

### Sécurité

Un administré de la rue des Remparts tient à signaler que des bagarres particulièrement violentes sont constatées, très régulièrement, dans le secteur de la Vieille Ville.

Les policiers interviennent mais la violence est réelle.

*Le Major ROBINET reconnaît que des rixes régulières sont constatées dans le quartier et place des Lices. SAINT-TROPEZ est un village festif qui va malheureusement avec le volet « alcool ».*

*Lorsque les personnes sont alcoolisées, elles génèrent des bagarres. Même lorsque les services d'ordre sont sur place, il n'y a pas souvent d'amélioration.*

Une résidente de la rue de la Ponche, à proximité directe des deux établissements de nuit du secteur, appelle très régulièrement la Police Municipale ou la Gendarmerie.

Les problèmes de tapage nocturne et de bagarres sont réels et quasi quotidiens.

**Monsieur le Maire** rappelle que la présence de neuf policiers municipaux en patrouille, la nuit, nécessite un effectif de quinze agents.

*Le golfe accueille une affluence record. De plus, une évolution sociétale est à noter. Les mêmes constats sont faits dans le secteur de la place des Lices.*

**Monsieur le Maire** est très sensible à ces problèmes mais malheureusement certains débordements ne pourront jamais être évités.

*Plusieurs propositions seront présentées et soumises à l'approbation des membres du Conseil Local pour la Surveillance et la Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui doit se réunir en novembre prochain, en présence de Monsieur le Sous-Préfet et du Procureur de la République.*

**Monsieur le Maire** tient à rappeler la création d'une brigade de nuit et une augmentation des effectifs de policiers municipaux. De plus, des résultats concluants sont enregistrés au niveau du Centre de Surveillance Urbain (vidéosurveillance).

**M. PERRAULT** reconnaît que les faits ont été constatés durant tout l'été. Une charte de bonne conduite existe et doit être respectée par les gérants des établissements de nuit.

*Les problèmes sont souvent générés par les clients, à la sortie des établissements. Il faut restaurer le dialogue afin que les services de police puissent intervenir en terme de prévention et de répression.*

Le nouveau gérant de l'Esquinade tient à intervenir. Des aménagements au niveau du volume sonore de l'établissement ont été réalisés depuis sa prise de fonction.

Des agents de sécurité supplémentaires ont été recrutés au niveau de l'entrée mais la gestion du domaine public ne relève pas de leur compétence. Seuls les services de police peuvent intervenir.

Concernant les horaires de fermeture, l'établissement a fermé seulement deux fois après six heures du matin.

Il est regrettable de constater de plus en plus d'incivilités et d'alcoolisation.

**M. GIRAUD** tient à remercier le gérant pour son témoignage.

#### **Quai de la Pesquière**

Des corbeilles à papier étaient en place, sur le site, avant sa réfection. Depuis la fin du chantier, elles n'ont pas été remises en place, ce qui est regrettable.

*Le sujet est en cours d'étude car les supports sur lesquels étaient positionnées ces corbeilles n'existent plus. Un nouveau dispositif doit être étudié.*

\* \* \*

*La séance est levée à 20 heures 15.*

La Présidente,



Evelyne SERDJENIAN